



© Fstoc / Dreamstime

Les compétences de différents professionnels de la santé peuvent se rejoindre afin de fournir les meilleurs soins possibles.

Exploiter le potentiel de toutes les professions de santé

Pénurie de médecins La demande de prestations médicales augmente nettement plus vite que le nombre de médecins. La pénurie de soins rend primordial le développement de synergies avec les professions non médicales de santé.



Philippe Eggimann
Dr méd., vice-président de la FMH et responsable du département Prestations et développement professionnel

Nous serons bientôt 9 millions à vivre en Suisse. Avec un taux de croissance annuelle de 0,9% depuis 20 ans, notre accroissement démographique est le plus élevé d'Europe [1]. Le nombre de ceux qui atteignent 65 ans augmente plus vite encore, et il dépasse désormais celui de ceux qui entrent dans le monde du travail [2]. Plus de la moitié des prestations en lien avec la santé sont utilisées par le quart de la population âgée de plus de 60 ans, qui devrait augmenter rapidement d'ici 2050. Le baby-boomer est particulièrement marqué

chez les médecins. Plus d'un tiers des propriétaires de cabinets médicaux sont âgés de plus de 55 ans, dont près de 25% ont plus de 65 ans [3]. En médecine de premier recours, c'est près d'un tiers des médecins qui a plus de 60 ans et presque un cinquième de ceux encore en activité a déjà atteint l'âge de la retraite [4].

Ces éléments pourtant prévisibles depuis longtemps, se combinent et expliquent la pénurie médicale. Pendant des décennies, la Suisse n'a pas formé assez de médecins. Dans sa stratégie définie en 2011 pour pallier la pénurie médicale, le Conseil Fédéral a large-

ment sous-évalué les besoins. L'afflux continu de médecins diplômés de l'étranger, qui effectuent la majeure partie de leur formation postgraduée en Suisse, a masqué cette réalité. Outre le risque de voir ce flux migratoire se tarir face aux difficultés liées aux accords bilatéraux, la pénurie est accentuée par la dégradation croissante des conditions d'exercice. C'est par exemple le cas des tâches administratives qui ont tellement augmenté, que moins de 50% du temps est désormais consacré aux patients.

Entraves pour le corps médical

Après avoir délibérément réduit le nombre d'étudiants en médecine par le passé, la reprise actuelle ne suffira pas à compenser les conséquences du départ à la retraite des baby-boomers. La stigmatisation persistante du corps médical pour sa prétendue responsabilité dans l'augmentation des coûts de la santé rend la profession moins attrayante pour les jeunes qui envisagent d'entreprendre des études médicales. Pour couronner le tout, après 6 ans d'études et au minimum 5 ans de formation postgraduée, qu'ils ne pourront désormais plus choisir librement en Suisse romande [5], une partie importante d'entre eux pourrait renoncer à une carrière clinique, compte tenu de la limitation stricte des possibilités d'installation.

L'interprofessionnalité peut contribuer à répondre à la demande croissante de prestations médicales.

Celles et ceux qui s'engagent ou poursuivent une carrière clinique risquent d'orienter leur activité vers des modèles où le libre choix du médecin et la liberté thérapeutique seront restreints aux personnes qui peuvent se le permettre financièrement. Pour garantir des soins médicaux de qualité en suffisance, il faut non seulement former suffisamment de médecins qualifiés, mais aussi maintenir un système de santé qui leur permette d'exercer pleinement leur profession, afin qu'ils n'abandonnent pas la clinique au profit d'autres opportunités plus attractives [6].

Potentiel de l'interprofessionnalité

La formation et la certification d'un plus grand nombre de médecins et de bonnes conditions-cadres pour exercer leur activité sont indispensables, mais elles ne constituent pas les seuls défis à relever pour garantir la

prise en charge des patients à l'avenir. Les pénuries actuelles soulignent l'importance de mieux exploiter le potentiel et les synergies avec les autres professions qui se développent rapidement dans le domaine de la santé.

La population doit bénéficier de ces évolutions. La collaboration entre les professions de santé, qui nécessite une bonne répartition et coordination des activités, constitue depuis longtemps un défi pour lequel nous demandons de meilleures conditions-cadres. Il s'agit notamment d'adapter les principes de tarification pour la prise en charge interprofessionnelle des patients. Grâce à des compétences cliniques élargies (Advanced Practice), les nouveaux rôles dans les professions de la santé offrent l'opportunité de développer l'interprofessionnalité basée sur des compétences clairement définies, afin de garantir ensemble des soins médicaux de qualité en suffisance pour répondre aux besoins croissants de la population.

Dans ce contexte, il convient d'évaluer soigneusement où des professionnels disposant de qualifications cliniques élargies peuvent fournir des prestations sous leur propre responsabilité et où une délégation médicale est nécessaire. Les prestations déléguées par un médecin représentent pour les patients la garantie qu'il s'agit de prestations fournies dans le cadre d'une prise en charge médicale. C'est-à-dire de décisions prises par les médecins avec leurs patients, fondées sur une stratégie diagnostique et un plan de traitement, qui pourront ensuite être mis en œuvre. Le potentiel de délégation de ces prestations à des professionnels dûment qualifiés est important. Les professions en pénurie ne pourront pas toutefois pas être remplacées par d'autres professions en pénurie, et le fait qu'elles concernent désormais toutes les professions de la santé est un facteur limitant non négligeable. La garantie du financement de ces prestations représente un autre défi. Actuellement, seule la délégation de la responsabilité permet le remboursement dans le domaine ambulatoire, là où les besoins sont justement les plus importants.

C'est dans ce contexte de développement de l'interprofessionnalité, pour laquelle la FMH s'est fortement engagée avec les instances de plusieurs professions de santé, que nous proposons maintenant de passer à l'étape suivante.

Avenir des pratiques cliniques avancées

Exploiter au mieux le potentiel de toutes les professions de santé pour une prise en charge optimale des patients est l'un des objectifs du département Prestations et développement professionnel de la FMH. Nous travaillons

actuellement en concertation avec nos partenaires à définir la forme que pourrait prendre une collaboration basée sur les compétences des nouveaux spécialistes en pratique clinique avancée.

La question n'est plus de savoir si, mais comment et il s'agit là également d'un défi important. Pour garantir une qualité uniforme au regard des compétences requises, les prestations médicales déléguées ou sous propre responsabilité doivent s'accompagner d'une formation postgraduée et continue structurée, comparable à celle des médecins. Le corps

Les pratiques cliniques avancées doivent se développer de manière à pouvoir s'intégrer à la pratique médicale.

médical peut apporter son expérience en matière de processus d'accréditation et de certification, qui incluent les établissements de formation postgraduée et les cabinets médicaux ou centres ambulatoires. L'objectif est que le travail en pratique clinique avancée réponde à des critères de reconnaissance et de certification clairement définis pour permettre une coopération efficace avec la pratique médicale.



Références

Liste complète des références sous www.bullmed.ch ou via code QR